

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Commune d'HEURINGHEM

EXPLOITATION D'UN ELEVAGE PORCIN

PAR L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER

Par arrêté préfectoral du 29 mars 2013, l'EARL BRIDAULT-CHEVALIER, dont le siège social est situé au 26, rue de l'église à HEURINGHEM, est autorisée à procéder à la création d'un élevage porcin sur le territoire de la commune d'HEURINGHEM pour lequel une enquête publique s'est déroulée du 28 novembre 2011 au 28 décembre 2011 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.